

# Biométhanisation des déchets organiques ménagers à Tenneville

Depuis près de 50 ans, l'[AIVE](#) est experte dans les domaines essentiels que sont la gestion des eaux et des déchets.



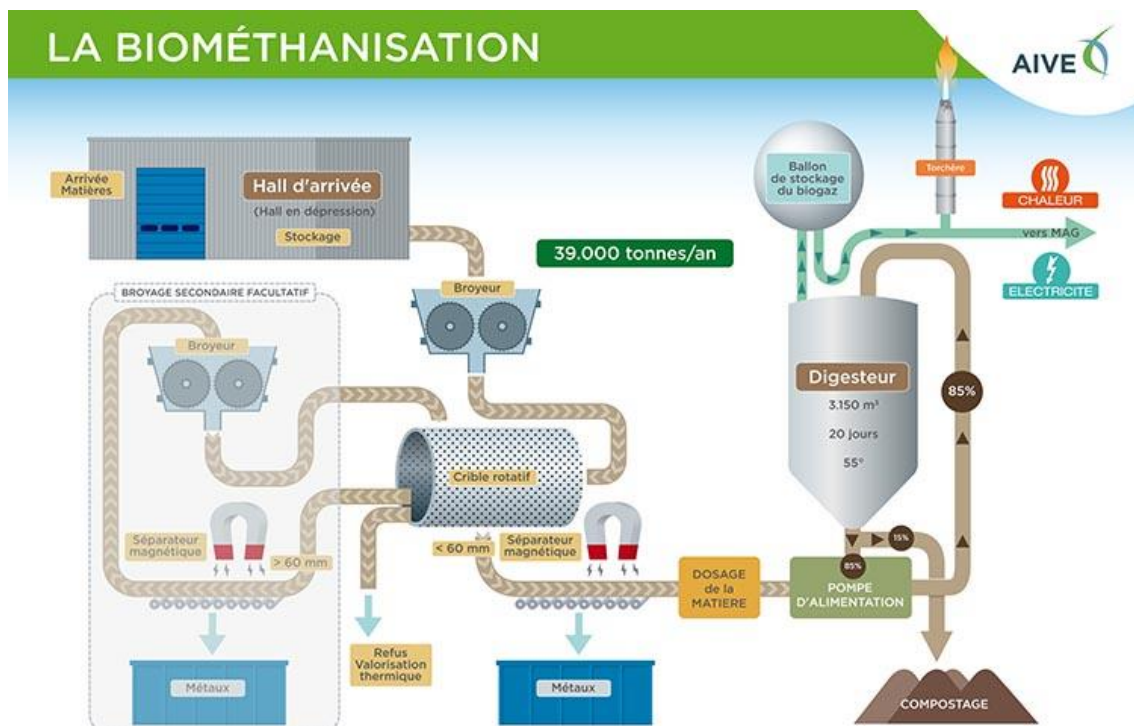
Au sein de l'AIVE, le secteur **Valorisation et Propreté** se charge de la gestion des déchets depuis leur collecte jusqu'à leur valorisation.

Cette mission de service public est indispensable pour les Communes et les citoyens. L'AIVE gère la collecte des déchets via son réseau de 53 parcs à conteneurs, de bulles à verre et via les collectes en porte-à-porte. Le traitement des déchets se fait ensuite sur un de ses trois sites de traitement. Des infrastructures performantes valorisent notamment la matière organique et la fraction résiduelle : 98% des déchets ménagers collectés sont recyclés ou valorisés. La volonté de l'AIVE est aussi d'inciter la population, via son réseau de conseillers en environnement, réduire sa production de déchets.

Opérationnelle depuis 2009, gérée en copropriété avec le BEPN (Province de Namur) et Intradel (Province de Liège), l'**installation de biométhanisation située à Tenneville** traite 30 000 tonnes de matières organiques par an. Ces déchets proviennent des collectes sélectives en porte-à-porte des déchets ménagers.

## Le principe

Des bactéries digèrent les matières organiques en l'absence d'oxygène et produisent du méthane. Ce méthane est transformé par les moteurs du site en électricité. La chaleur résiduelle des moteurs est est



récupérée pour les besoins des installations du site (séchage de boues d'épuration, séchage de plastiques à recycler, chauffage des bâtiments et d'un bassin de la station d'épuration). Le digestat (ce qui sort du digesteur) est composté et valorisé en agriculture.

### **La production de l'unité de biométhanisation:**

- Production d'électricité équivalente à la consommation annuelle de 2.400 ménages
- Injection sur le réseau de 4.486.198kWh excédentaires
- Valorisation de 8.340 MWh de chaleur, l'équivalent de 834.000 litres de mazout.
- Vente de 12.829 certificats verts

La collecte sélective des déchets organiques des ménages et leur biométhanisation permettent d'une part le recyclage de la matière puisque le digestat est utilisé comme amendement sur les grandes cultures. Ils permettent en même temps la valorisation énergétique de ce déchet par biométhanisation et cogénération du biogaz ainsi produit.

Le résumé en image, sur la [chaîne Youtube AIVE](#) :



**Contact** : AIVE

98 Drève de l'Arc-en-Ciel, 6700 Arlon

Tel. : 063 231 811

[www.idelux-aive.be](http://www.idelux-aive.be)